



## Nettoyage mur mitoyen

-----  
Par Xasch

Bonjour,

Nous avons un mur mitoyen avec le voisin bien identifiable avec un chapeau 2 pentes.

Notre voisin nettoie régulièrement son côté plus la moitié du chapeau avec de l'eau de javel concentré.

Pas de prévenance, pas de protection particulière de notre côté (par exemple projection ce jour sur notre véhicule- sans dommage apparent mais tout de même ...).

Je vois en cela un risque de dégradation de notre côté (porte de garage, véhicule...), sans compter sur la mauvaise odeur, et les dégâts qu'un traitement chimique fait subir au mur.

Quel recours pour faire cesser cette pratique ou du moins la faire encadrer ?

Par ailleurs, les chapeaux de murs ne sont pas assez large,

Mon voisin ne veut pas participer à leur remplacement, ce ui permettrait de conserver un mur propre au lieu de nettoyer au javel.

Là encore quel recours ?

Bien conscient que la clé reste le dialogue que faire si le voisin reste sourd.

D'avance merci pour votre aide et conseils,

Cordialement,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le voisin fait ce qu'il veut de son côté.

Mais il ne doit pas asperger votre voiture de liquide nocif: si préjudice, vous devez déclarer un sinistre à votre assureur et éventuellement faire un constat d'huissier.

-----  
Par Xasch

Merci pour votre retour,

Assureur auto j'imagine,

Assureur maison pour le reste puisque cela a dégouliné/projeté chez moi.